

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 11 décembre 2020

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4130-2020 – Révision de la décision D-2020-095 rendue au dossier R-4041-2018, Phase 2 sur le statut de Programme ou Tarif du GDP-Affaires d'Hydro-Québec Distribution.

Réponse aux commentaires de HQD sur la demande de paiement de frais de Stratégies Énergétiques (S.É.) pour la période du 30 juillet 2020 jusqu'au 5 août 2020 inclusivement (re : demande de sursis).

Chère Consœur,

Nous notons qu'Hydro-Québec Distribution (HQD) ne conteste pas l'utilité ni la raisonnable de la [demande de frais rectifiée C-SÉ-0010](#) de SÉ au présent dossier, à la seule exception d'une brève mention selon laquelle nos heures de préparation ont été plus élevées que d'autres participants mais moins élevées qu'un autre. Mais HQD ne conteste pas le bien-fondé de cette préparation de notre part.

Nous confirmons donc qu'effectivement nos heures de préparation ont été plus élevées que d'autres participants mais moins élevées qu'un autre. Il s'agit du temps de préparation qui a été effectivement nécessaire pour soumettre les représentations au Tribunal sur la demande de sursis. **Nous croyons humblement que celles-ci ont été rigoureuses, offrant à la Régie un point de vue distinct à la fois par rapport à HQD (par rapport à laquelle nous avons apporté certaines nuances importantes tout en appuyant le sursis) et par rapport à d'autres intervenants (qui contestaient le sursis).** Nous réitérons à ce sujet les motifs au soutien de notre demande de frais tels qu'énoncés dans notre [lettre C-SÉ-0007](#).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie.